



## *Respect de la Biodiversité*

Un Règlement européen a été adopté pour lutter contre la bio-piraterie et garantir un partage des bénéfices tirés de l'exploitation commerciale des ressources génétiques (Règlement UE 511/2014 du 16 avril 2014). La transposition en France de ce Règlement européen a été approuvée par l'Assemblée Nationale le 24 mars 2015, et est en discussion au Sénat (projet de loi N°608 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages). Cette future loi pourrait introduire l'obligation de déclarer auprès de l'Office des brevets français (I.N.P.I.) toute ressource génétique ou connaissance traditionnelle associée dont il aurait été fait usage dans le cadre d'une demande de brevet français.

Fabienne Paris

© Ernest Gutmann – Yves Plasseraud SAS